



HAL
open science

Le mot : morphologie et figement

Gérard Petit

► **To cite this version:**

Gérard Petit. Le mot : morphologie et figement. Le Français Moderne - Revue de linguistique Française, 2009, 77 (1), pp.33-54. halshs-00410917

HAL Id: halshs-00410917

<https://shs.hal.science/halshs-00410917>

Submitted on 16 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE MOT : MORPHOLOGIE ET FIGEMENT

Introduction

Nous aborderons dans cet article l'équation (mot = unité lexicale) dans ses incidences sur les paramètres de l'analyse linguistique. Il n'est plus nécessaire de revenir sur l'impropriété de la notion de mot à décrire le fait lexical, en raison notamment de son lestage typographique. Elle peut néanmoins présenter une utilité pour interroger la construction lexicale, que celle-ci soit acquise par la morphologie ou par le figement, c'est-à-dire la syntaxe : le mot constitue l'unité maximale de la construction morphologique (et de la conceptualisation morphologique), le modèle de l'unité complexe, mais aussi le constituant minimal de base des séquences figées. Cette situation (en apparence) paradoxale en fait une unité carrefour entre deux procédures (morphologie et figement) telles qu'elles sont pensées par leurs disciplines propriétaires au sein des Sciences du langage (la Morphologie et le Figement). Il est de ce fait le révélateur de leurs incompréhensions mutuelles et des limites de leurs conceptualisations.

Dans une première partie nous réexaminerons les relations entre mot simple et mot construit selon une des perspectives majeures de la morphologie constructionnelle en France, le Modèle associatif stratifié¹ (Corbin et *alii* ; morphologie amorphématique). Seront pointées en particulier les distinctions opérées entre (i) mot simple et mot complexe ; (ii) mot construit par la morphologie (et la Morphologie) et mot construit par la syntaxe (Figement) ; (iii) les apories de la morphologie du mot au travers de l'analyse de certains segments liés (affixes, bases supplétives). Une seconde partie sera consacrée au figement lexical et à la polylexicalité : (i) la partition entre morphologie et figement reste problématique tant qu'elle persiste à se fonder sur un impensé théorique comme le mot, et à rester tributaire du gabarit formel qu'il implique ; (ii) si une séquence figée constitue un « mot composé de mots », alors il convient de se doter d'une compréhension spécifique du mot, fondée non pas sur un format (le gabarit précité) mais sur des propriétés sémiotiques internes ; (iii) les séquences figées apparaissent alors comme des construits complexes, traversés de disruptions mais devant leur homogénéité à un feuilleté du figement (figement de premier niveau et figement de second niveau).

I. Mot et morphologie : le mot comme modèle de l'unité lexicale

La notion de mot est adoptée comme un primitif par la Morphologie constructionnelle, notamment au travers des notions centrales de « mot complexe », « mot construit », et de celles qui leur sont associées : « mot simple », « mot complexe non construit », « mot possible ». La Morphologie adopte envers le mot une perspective centripète faisant de sa structure interne une condition de la lexicalité. Toutefois une telle approche repose en général sur une appréhension décontextualisée et abstraite de l'UL-mot, induisant une représentation trop puissante pour être réellement efficiente. Autre déficit théorique et méthodologique : le mot, ramené à son gabarit typographique, fournit le format de base de l'analyse en même temps que sa limite. Le domaine de la morphologie constructionnelle étant celui de la ligature, forme alterne de l'agglutination, le mot sera entendu à la fois comme :

- unité lexicale ;

¹ Ce modèle n'a pas épuisé ses influences sur l'analyse morphologique en France. Il est actuellement le seul à avoir proposé une description systématique des procédures de construction du lexique français.

- résultante dimensionnelle : (i) de la somme des unités liées ; (ii), ou plutôt du bornage dimensionnel que l'adjonction² des unités liées aura construit.

1.1. Mot simple et mot construit : les limites internes de la construction

La distinction entre mot simple et mot construit repose sur un postulat asymétrique, celui du caractère analysable ou non d'une séquence en sous-unités lexicales³. Postulat asymétrique du fait que s'il permet d'isoler globalement ce qu'on peut entendre par « mot simple », il s'avère en revanche tout à fait incapable de distinguer une unité construite par la morphologie d'une autre relevant de la syntaxe (figement).

La conceptualisation du lexique construit comme ensemble de mots implique nécessairement la reconnaissance d'unités constituées pour partie d'artefacts : principalement les affixes et les bases non autonomes⁴. Les premiers sont considérés par une Morphologie du mot (*i.e.* amorphématique, et dont l'output est nécessairement constitué de mots) comme des unités lexicales de second rang du fait qu'elles ne sont pas susceptibles de former des atomes syntaxiques. Cette caractéristique les rend particulièrement disponibles comme intégrants privilégiés des règles et autres opérations qui singularisent une telle approche. La création de ce second niveau répond à un double objectif :

- établir une distinction entre unités syntaxiquement autonomes et unités intrinsèquement liées. Il justifie ce partage en accordant aux atomes syntaxiques la précellence sur les autres ;
- découlant du premier, assurer la cohésion et la pérennité d'un modèle axé fondamentalement sur la notion de mot (typographique) en input et en output. Toute unité dérogeant à ce principe ne peut être assimilée que si elle est inscrite dans le modèle comme intrinsèquement hexogène (absence de valeur sémantique notionnelle et référentielle, celles-ci se voyant transférées sur le construit). Se trouve ainsi validée l'hypothèse du mot comme unité supérieure (et signalétique) de la construction morphologique.

Les bases non-autonomes appartiennent à un fonds ancien grec et latin. Elles possèdent la caractéristique des unités de premier rang (présence d'un contenu sémantique assimilable à un concept structuré ou du moins à un stéréotype) et de celles du second (absence d'autonomie syntaxique). Toutefois, contrairement à l'un des postulats du modèle associatif (Corbin 1987 : 192 sq.), elles ne sont pas catégorisables ni caractérisables sémantiquement. Par définition liées elles n'intègrent qu'imparfaitement une catégorie syntaxique : si *-log-* (*psychologie / psychologue*) peut être rangé dans les noms, ce n'est que par calcul sur la règle de construction depuis le mot en sortie qu'il intègre⁵. En revanche son genre reste inassignable. Sur le plan sémantique, *-log-* n'est interprétable que sur la base du doublet qu'il crée avec *esprit*. En lui-même, cet élément est dépourvu de toute valeur dénomminative (Petit 2009 à paraître). Toutefois la Morphologie du mot intègre ces bases dans le stock lexical majeur mais les exclut dans le même temps du composant de base.

1.2. Morphologie lexicale et lexique

Deux approches de la construction morphologique du lexique sont possibles, l'une qui privilégierait la description des relations sémantiques et référentielles, se fonderait sur un observable discursif et syntaxique (conceptualisation dénomminative), l'autre qui accorde la primauté à la cohérence du modèle de description et ajuste ses règles afin de l'adapter aux données de l'observation (conceptualisation immanentiste). L'aporie de cette dernière réside dans le fait qu'elle tend à forcer l'intégration des données par la production de règles *ad hoc*.

a. point de vue sur la conceptualisation : dénomminative ou immanentiste ?

La conceptualisation du lexique construit, comme résultat de l'application de règles, aboutit à rendre analysables des unités dont la motivation s'est estompée dans la conscience des locuteurs. Ainsi, des tests menés auprès de groupes d'étudiants sur les mots *vinaigre*, *gendarme* et *bienheureux* montrent des disparités de reconnaissance. Si *bienheureux* est ressenti comme motivé relativement à *bien* et *heureux*, les réponses restent plus diffuses sur les deux autres unités, *gendarme* restant totalement

² La notion est impropre dans le cadre d'une morphologie amorphématique, toutefois hormis la troncation et certains cas de conversion, la construction laisse les traces visibles et audibles d'une agrégation de formes.

³ Autre difficulté, que nous ne faisons que pointer en passant : la nécessité de disposer d'une définition claire et opératoire de l'unité lexicale.

⁴ Nous laissons de côté les allomorphes de bases autonomes.

⁵ En elles-mêmes ces bases ne sont pas catégorisables ; ce que met en lumière le cas des bases orphelines.

opaque à certains locuteurs. Ces différentiels d'analyse peuvent être imputés à une incompetence locale de ceux-ci, ou à une évolution morphologique subreptice, susceptible de rejaillir sur la conception même de la morphologie lexicale. S'arrêter sur la seconde hypothèse mérite d'être tenté. Si *vin aigre* reste relativement motivé par *vin aigre* (du moins pour les locuteurs qui maîtrisent le sens d'*aigre*), l'opacité de *gendarme*, renforcée par la réfection de son signifiant graphique révèle une arbitrarisation de nature à effacer sa construction morphologique.

Une approche dénomminative⁶ des faits morphologiques se fonderait prioritairement sur l'influence de la fonction de dénomination dans la construction du lexique, plus particulièrement dans la négociation et la répartition des unités construites les unes relativement aux autres. Elle prendrait en compte l'impact de la relation référentielle sur la représentation morphologique de l'unité. Cette représentation serait socialement ancrée sur les représentations mentales d'une communauté, telles qu'elles peuvent être informées et circonscrite par l'expérience et les flux discursifs. Une telle perspective donne droit de cité à l'intuition du locuteur, à son savoir épilinguistique en tant qu'ils résultent d'une stabilisation intersubjective (Kleiber 1997). En clair, une telle approche privilégie le sens lexical en synchronie sur le prédictible en « achronie ». Il ne s'agit pas pour une Morphologie dénomminative de se fonder aveuglément sur l'évidence mais de faire le départ entre ce qui ressortit aux règles de langue *in abstracto* et ce qui relève de l'emploi des mots et de leurs relations référentielles. A ce titre, il est important de rendre compte des renégociations de construction qui sont susceptibles d'acquiescer une valeur linguistique. Concernant le poids des irrégularités et autres transgressions, l'observation des faits linguistiques montre la présence massive d'idiosyncrasies morphologiques dans le lexique, attestant que la morphologie lexicale ne se laisse pas circonscire par un jeu de règles (sauf à récupérer le phénomène en produisant des règles d'idiosyncrasie, la boucle tautologique étant alors bouclée). Une approche dénomminative impliquerait plus largement que la morphologie constructionnelle ne soit pas envisagée comme un donné immuable car immanent, mais un ensemble de configurations en devenir, mouvantes et remodelables en fonction de la diachronie ainsi que de l'évolution de paramètres sociolinguistiques.

Accorder la précellence au sens lexical sur le sens prédictible ne constitue pas un argument anodin : la Morphologie du mot, mais avant elle celle du morphème, ont massivement analysé la structure des UL en revendiquant une régulation interne à la langue, garante de cette structure, de sa pérennité ainsi que l'exactitude des résultats. Leur gestion toutefois de la tension entre synchronie et diachronie les conduit fréquemment à recourir à l'étymologie (puisée dans les dictionnaires) pour justifier leurs analyses. Qu'elle soit morphématique ou non, une conception strictement immanentiste reste aveugle au fait que *gendarme* tend à voir son statut morphologique muter pour rejoindre celui des mots simples, à l'instar de *lunette*, qu'il n'est pas possible actuellement de considérer comme mot construit. Malgré des évolutions (Fradin 2003) les principes généraux sur lesquels repose la démarche en morphologie tendent à perdurer. A cet égard, les analyses d'une Morphologie du mot présentent un différentiel avec celles inspirées une conception dénomminative. Si la première cherche à énoncer la vérité (historique) de la construction des mots, l'autre doit être en mesure d'en exprimer la validité (synchronique).

b. la gestion des segments : affixes, pseudo-affixes, séquences non-morphologiques ?

Le mot est l'objet d'une investigation permanente destinée à séparer les unités construites de celles qui ne le sont pas. Une conceptualisation immanentiste du construit à l'intérieur du gabarit maximal qu'est le mot conduit à adopter une perspective en fonction de laquelle le mot simple ne se voit pas défini individuellement ni indépendamment mais comme le négatif nécessaire d'un contrepoint, dont il constitue l'aporie une fois que toute tentative d'analyse aura abouti à l'échec : le mot simple est ainsi une unité par défaut. Du fait de la diversité des configurations formelles et sémantiques réalisées par le lexique français, une telle conception conduit néanmoins à isoler une zone grise entre mot simple et mot construit, et à envisager les relations entre ces deux entités non pas sur le mode de la rupture, mais sur celui de la continuité. La classe des mots complexes s'oppose à celle des mots simples. Elle se divise elle-même en mots construits et mots non-construits. Seule cette dernière

⁶ Il ne s'agit pas d'opposer deux Morphologies, ni d'en fonder une nouvelle. Sans pour autant remettre en cause le bien fondé de certaines analyses menées depuis un point de vue systémique (ici associatif et stratifié), il convient de les intégrer dans un ensemble plus vaste de relations lexicales au cœur desquelles se trouverait une conception explicite de la dénomination.

nous intéressera ici. La Morphologie du mot range dans la catégorie du mot complexe non-construit des unités hybrides, présentant pour partie des segments rapportables à des unités lexicales de premier ou de second niveau, et pour partie des séquences non-imputables à une construction morphologique. Sont concernées des unités comme :

- 1 *palétuvier, peuplier ; carpette, toilette, lunette*
- 2 *antidérapant, antigrippal, intraveineux ; boucher, charcutier*
- 3 *royaume*

dans lesquelles : (i) un segment ne correspond pas à une unité morphologiquement identifiable (*palétuv-* ; *charcut-* ; *-aume*) ; (ii) tous les segments correspondent à des unités morphologiquement identifiables, mais la construction elle-même ne répondrait à aucune règle (*peuplier, carpette, toilette, lunette*) ; (iii) un des constituants n'est pas approprié à la règle de construction mise en place (*-ant* ; *-eux*). L'élément litigieux aurait fonction signalétique et permettrait de justifier l'appartenance des mots à des paradigmes : (a) sémantiques (les noms d'arbres en *-ier*, ou ceux de métiers) ; (b) syntaxiques (celui des noms, *-aume* ; celui des adjectifs en *-ant, -al, -eux*).

En synchronie les unités de (1) sont inanalysables, quel que soit le constituant impliqué. Ce sont des dénominations arbitraires. Il n'est donc absolument pas utile d'envisager leur structure comme complexe et de prévoir un statut d'intégrateur paradigmatique ou autre pour la finale en *-ier* ou en *-ette*. Pour prendre cette dernière, hormis *carpette* dans une de ses significations⁷, les mots précités en *-ette* n'intègrent pas dans leur représentation sémantique d'instruction ayant trait à une diminution. Ce n'est qu'au prix d'un hasard de l'homonymie que ces unités entretiennent une connexion avec des paradigmes sémantiques. Pour résumer, ces deux catégories de mots ne peuvent être tenues comme complexes qu'au prix d'un artefact inutile à l'économie de la description lexicale et à la problématique de l'unité lexicale.

Boucher et *charcutier* rejoignent *antidérapant, antigrippal* et *intraveineux* dans la mesure où la finale dispose d'une interprétation. Pour les premiers, elle homogénéise un paradigme sémantique (celui des noms de métiers et en particulier des noms de commerçants et artisans), pour les autres un paradigme syntaxique (celui des adjectifs). Autre différence, le hasard de la diachronie a préservé la finale de *boucher* et *charcutier*, sans qu'il soit possible de lui assigner une fonction à l'intérieur d'une opération explicite et projetée, résultant d'un principe de copie, contrairement aux seconds, qui sont effectivement analysables en synchronie. *Boucher, charcutier* et *boulangier* constituent un moyen terme entre *peuplier, toilette* d'une part et *antidérapant, etc.* de l'autre. Leur représentation sémantique inclut une information commune à un paradigme d'autres unités analysables.

Les autres unités de la série (2) *antidérapant, antigrippal* et *intraveineux* sont pour leur part des mots construits. Leur structure présente une difficulté sur la finale. Lorsqu'elle est affixale (ici *-al, -eux*), il est effectivement permis de s'interroger sur sa valeur intrinsèque et de pencher envers un principe de copie qui aurait conduit à procéder à une intégration en conférant au signifiant la forme d'un adjectif. De fait le suffixe n'en est plus un, mais une simple particule. Dans le cas où le construit est obtenu par conversion (ici, forme en *-ant* du participe présent), il n'est pas possible de conclure à une suffixation et le principe de copie ne repose pas sur un segment de l'unité mais sur l'ensemble de la base⁸. Ces mots ne sont donc pas complexes et non construits.

Sur la base de ces quelques exemples, il est permis de s'interroger sur la notion de mot complexe et sa dissociation d'avec le mot construit. S'il y a continuum entre mots simples et mots construits, ce n'est pas *via* la notion de mot complexe mais de prototypicalité dans la gestion de la construction par

⁷ C'est ici qu'une approche dénomminative peut se révéler utile : si *carpette* peut éventuellement s'analyser comme « petit tapis » ce ne peut être que dans son acception non métaphorique. En revanche dans *Cette carpette de Paul*, la perception d'une structure morphologique identique à la précédente demanderait pour le moins à être justifiée.

⁸ Le construit est obtenu par conversion de la base sur la forme du participe présent : V > Adj. au lieu d'une dérivation suffixale V > N. Dans le cas des mots en *anti-* la préfixation est acquise après l'opération sur la base verbale. Le choix du préfixe montre que la base est à interpréter en sortie comme nominale, celle-ci se voyant à son tour convertie en Adj. Autre hypothèse, hardie, mais dont l'invalidité n'est pas démontrée : une modification de la grammaire du suffixe.

la langue (et subséquemment par les modèles de représentation qui ont pour charge d'en rendre compte).

c. la renégociation

Certaines unités lexicales sont construites et font l'objet d'analyses claires et univoques : p.ex. *raisonnable* (dérivé de *raisonner*), *population* (dérivé de *peupler*). La question que posent ces unités est celle de leur réception dans les usages du fait de leur fonctionnement dénominatif. Ainsi, des tests récurrents montrent que *raisonnable* est analysé par une écrasante majorité de locuteurs comme dérivé de *raison*, contrairement à ce qu'implique son mode de construction. Une telle analyse se voit invalidée par une observation des règles et opérations morphologiques caractéristiques du français. Il est possible d'en imputer la cause soit à une erreur d'interprétation (remotivation populaire), soit à une renégociation en synchronie de l'histoire dérivationnelle du mot qui lui impute pour base un N. La représentation sémantique du construit laisse apparaître ici une connexion plus saillante avec *raison* qu'avec *raisonner* : une personne raisonnable n'est pas une personne qui peut être raisonnée : si elle est raisonnable elle n'en a pas besoin, le fait qu'elle agisse conformément aux préceptes de la raison la dispense par définition d'avoir à être raisonnée. Une forme d'antinomie existe entre les deux strates du contenu sémantique du terme, laquelle induit deux histoires dérivationnelles différentes. I.Tamba⁹ avait déjà souligné le fait en remarquant que *population* (dans son sens résultatif) entretient une relation sémantique et référentielle plus étroite avec *peuple*, dont il est un quasi-synonyme, qu'avec *peupler*. Et l'auteur de conclure que cette relation primait en langue dans la mesure où elle imposait des constructions syntaxiques appropriées et communes avec *peuple*, lesquelles éloignent dans l'usage *population* de *peupler*.

Le terme *péage* est symptomatique d'une configuration d'un autre ordre. En synchronie contemporaine, il n'est pas analysable comme construit. La finale *-age*, caractéristique habituellement des noms déverbaux, ne peut ici s'entendre comme suffixe, sélectionnant une base *pé-* (cette séquence ne correspond pas à une base valide en français contemporain)¹⁰. Pourtant, en synchronie contemporaine, des tests révèlent que le mot est perçu comme dérivé de *payer*, le péage étant alors, dans un sens résultatif, le lieu où l'on paye. La remotivation actuelle du terme sur la base de sa signification lexicale dénominative n'en vient pas moins tisser un réseau, ou plutôt reconfigurer celui qui existait par le passé. Les arguments pour une telle analyse ne manquent pas. La base *pé-* peut être perçue en synchronie comme un allomorphe orthographique de *payer* (cf. la réfection *monnaie / monétique*), en contexte *-age*, *paie-* étant disponible en contexte *-ment* ou en finale absolue. De telles idiosyncrasies ne sont pas exceptionnelles en français.

Ces renégociations sont validées dans la conscience des locuteurs mais aussi lexicalement sur la base : (i) de la valeur dénominative des unités, (ii) de la grammaire locale qui caractérise leur emploi en discours. La liste de ces bifurcations / renégociations dérivationnelles reste néanmoins à établir.

d. la question de la polysémie

La Morphologie du mot pense généralement celui-ci dans l'unicité de sa signification, sauf quand sont impliqués des comportements procédant de la polysémie systématique. Hormis ces cas, l'analyse morphologique ne s'intéresse guère à la polysémie des mots construits. Et pourtant la polysémisation d'une unité construite peut entraîner une renégociation de sa structure morphologique. Le phénomène sera illustré ici par les verbes en *dé-*¹¹.

Le préfixe induit une inversion du sens de la base : [*dé*[V]] = « faire l'inverse de V » ; *dévisser* est le contraire de *visser* ; et *déboîter* celui de *emboîter*¹². Toutefois ces verbes préfixés par *dé-*, viennent acquérir par voie de polysémisation, des significations dans lesquelles la motivation initiale et la construction morphologique ne sont plus identiquement perceptibles :

4. *l'automobiliste a déboîté par la droite* ;

⁹ Communication au séminaire de DEA de B.Bosredon (20002), Paris III.

¹⁰ *Péage* est initialement construit sur un verbe dérivé de *pes*, *pedis* ("pied") et signifiant "mettre le pied", "passer" (XII^es).

¹¹¹¹ Voir également le cas de *carpette*, cité plus haut.

¹² Dans certaines de ses occurrences, le préfixe *dé-* construit des antonymes de mots non construits commençant par *em-* / *en-* : *enterrer / déterrer* ; *engager / dégager* ; *emménager / déménager*.

5. *l'alpiniste a dévissé* ;

Les verbes de (4)-(5) ne peuvent plus s'analyser comme antonymes respectivement d'*emboîter* ou de *visser* même si ces bases sont susceptibles de continuer à faire sens dans l'interprétation : ils marquent une inversion (*déboîter* implique que le véhicule est sorti d'une place qu'il occupait à l'intérieur d'un espace circonscrit ; *dévisser*¹³ que le patient ou l'objet ne tient plus à ce à quoi il était fixé, bien que le sens du verbe implique également l'idée de chute ou de départ¹⁴). Entre un sens que l'on pourrait qualifier de premier car cohérent avec la structure morphologique de l'unité, et le sens second, obtenu par trope, une distorsion s'introduit remettant en cause cette structure même pour la signification seconde. Le préfixe ne joue plus alors qu'une fonction signalétique d'inversion. Le phénomène est homologue de celui rencontré dans l'analyse de *boucher* et *charcutier* (cf. plus haut). De fait la polysémie d'un mot construit ne garantit en rien la préservation de l'héritage morphologique, du moins si l'on accepte de se placer d'un point de vue dénomiatif.

La reconfiguration entraînée par polysémisation n'est pas rare en morphologie et affecte d'autres modes de construction que celui aperçu ici. La suffixation produit des exemples diversifiés, dont nous ne citerons que quelques uns :

- suffixation en *-tion*, déconnectée d'un emploi processuel : *agrégation* (concours de recrutement, titre) relativement à *agrérer* ;
- suffixation en *-able* / *-ible*, produisant un construit sémantiquement déconnecté de sa base de dérivation : *accessible* (*un prix accessible* = "qui ne représente pas un obstacle") relativement à *accéder* ; *fusible* ("dispositif électrique" et fig. "personne susceptible d'être congédiée à la place d'une autre") relativement à *fusible* Adj. et à *fondre*.

Le nom *conservateur*, en tant qu'il dénote un titre professionnel (p. ex. *conservateur d'un musée, d'une bibliothèque, des hypothèques*) illustre une histoire dérivationnelle complexe et hybride. L'emploi est acquis par polysémisation sur une valeur morphosémantique initiale : "un *x* qui conserve", déverbale de *conserver* par suffixation en *-eur*. Celle-ci est à la base : (i) d'un emploi Adj, puis N par conversion, dans le domaine agroalimentaire ("agent biochimique permettant de conserver un aliment") ; (ii) sur le modèle *réprouver* > *réprobateur*, d'un adjectif *conservateur*, d'où est issu par conversion l'emploi en politique ("partisan du maintien de valeurs traditionnelles, de l'ordre existant"). Dans le cas du conservateur de musée, etc. la motivation relativement à *conserver* s'est distendue au profit d'un relais par le N *conservation*. Ainsi, (6) sera référentiellement beaucoup plus acceptable car conforme à la réalité que (7) :

6. *conservateur* est le nom de la personne qui est chargée de la conservation des collections dans un musée, une bibliothèque, etc.
7. *?*conservateur* est le nom de la personne qui conserve les collections dans un musée, une bibliothèque, etc.

Conservation connaît un usage dans le domaine du patrimoine où il désigne une fonction ayant pour connexes celles de restauration et de transmission : *conservation des hypothèques, conservation des collections, service de la conservation*. C'est cet emploi qui entre dans la description sémantique de *conservateur* et qui constitue un moyen terme s'opposant, sur le plan dénomiatif, à une relation dérivationnelle directe avec *conserver*.

Il ne serait pas exact, eu égard aux régularités observables en matière de dérivation en français, de postuler que *conservateur* est dérivé de *conservation*. Il convient néanmoins de noter un réordonnement des places dans le schéma dérivationnel en synchronie et de constater que celle impartie à *conserver* dans le chaînage est occupée par *conservation*. Les suites (8)-(9) ci-dessous représentent cette structuration : (8) reproduit celle qui résulte d'une approche systémique en langue (*conservateur*₁ note l'emploi dérivé morphologiquement du verbe, *conservateur*₂ celui qui est obtenu par polysémie sur le précédent et dénote le titre professionnel) ; (9) pour sa part illustre la structure

¹³ Le sens intransitif de *dévisser* implique la présence d'une structure passive intermédiaire : *être dévissé, se dévisser*, reposant elle-même sur une métaphore (tenir comme si l'on était vissé).

¹⁴ Cf. « l'alpiniste a dévissé sur 200 m » = "a fait une chute", et « Paul n'a pas dévissé de la semaine » = "n'a pas bougé de sa place".

telle qu'induite par la prise en compte dénomminative du fonctionnement référentiel et discursif des UL :

8. <i>conserver</i>	<i>conservation</i> <i>conservateur</i> ₁	<i>conservateur</i> ₂
9. <i>conserver</i>	<i>conservation</i> <i>conservateur</i> ₁	<i>conservateur</i> ₂

Ceci n'implique pas que *conservateur*₂ dérive morphologiquement de *conservation*. Toutefois, il est important de reconnaître qu'en synchronie contemporaine une redistribution des places s'opère, de nature à nuancer la systématisme de l'application des règles.

La question est posée de l'unité lexicale dans une configuration polysémique disruptive telle que celles qui ont été abordées ici. Le maintien d'une perspective polysémique implique l'acceptation d'un gradient dans l'héritage morphologique, lequel ne se transmet pas nécessairement d'emploi en emploi. Les tensions observables autour de l'analyse du mot peuvent aboutir à son opacification et à son inanalysabilité sans que pour autant la relation de polysémie puisse être mise en défaut. De fait, une approche dénomminative des relations morphologiques implique une localisation de celles-ci dans un processus génératif de significations¹⁵. La construction morphologique doit donc être pensée non pas comme un phénomène affectant l'UL dans son entier et dans sa polysémie, mais comme une propriété locale car adossée à un emploi spécifique dans l'unité construite en sortie. Dans ce cas il est permis de s'interroger sur la pertinence de l'appellation de « mot construit » en ce qu'elle n'implique pas *a priori* de périmètre limitatif. Or, et c'est là peut-être un des déficits d'une approche morphologique systémique, la construction est pensée comme propriété générale et non pas comme spécificité d'un emploi. Il serait donc plus juste, eu égard aux données lexicales, d'opter pour une autre caractérisation et de parler soit d'« emploi construit », soit de « mot construit pour telle relation référentielle ».

II. Mot et figement : quel gabarit pour l'unité lexicale ?

Dans une perspective strictement morphologique le mot fournit un espace de préservation en même temps qu'un gabarit au-delà duquel la construction ne sera plus envisagée comme relevant de la morphologie (et de la Morphologie). La notion de mot revêt donc une spécificité primordiale du fait de son lestage typographique : est mot toute séquence de caractères séparée par deux blancs. Ainsi *chien*, *boulangerie*, *morphologie* sont-ils des mots.

II.1. Mot et polylexicalité : un partage artificiel entre Morphologie et Syntaxe ?

Le mot a fourni bien plus qu'un modèle de l'unité lexicale à l'analyse, il lui a également apporté un format (définitoire). Si celui-ci est apte à rendre compte d'une majorité d'unités lexicales du français, quelles soient simples ou construites morphologiquement, en ce qu'elles manifestent une superposition stricte de leur statut de mot sur celui d'unité lexicale, les deux entités se disjoignent dès que l'on aborde la question de la composition ou de la dérivation : certaines unités sont d'un format supérieur au mot (*manger les pissenlits par la racine*), d'autres d'un format inférieur (les bases non-autonomes, les affixes).

La composition lexicale intéresse aussi bien la morphologie que la syntaxe (et concurremment la Morphologie et la Syntaxe), notamment pour cette dernière lorsque les unités produites sont de type synaptique : *pomme de terre*, *boîte aux lettres*, *mise en garde*, *chèque sans provision*, etc., ou locutionnel : *manger les pissenlits par la racine*, *prendre des vessies pour des lanternes*, *avoir faim*, etc. Se donner comme étalon le mot typographique permet d'éliminer des objets dont la structure est syntaxiquement marquée d'une part, et de l'autre de manifester un rapprochement domainier avec la

¹⁵ Du moins tant que celui-ci reste attestable par application de régularités observables dans la langue (notamment tropes afférents à la polysémie systématique).

Lexicologie¹⁶. Toutefois c'est au prix d'une perte importante de généralisation, notamment pour ce qui concerne la structure sémantique des unités (Petit 2009 à paraître).

Si le mot correspond à une limite perceptible entre Morphologie et Syntaxe, où ranger certaines unités hybrides ? Les vicissitudes de l'orthographe ont procédé à des soudures sélectives :

10. *portefeuille*, mais *porte-drapeau* ; *portemanteau* ou bien *porte-manteau* ;
12. *RMI*, mais *éremiste* ; *PDG* ou *pédégé* ;
15. *prudhomerie*, *prudhommesque*, mais *prud'homme* et *prud'homal*.

Elles sont sélectives car elles ne régularisent aucun paradigme lexical et portent aléatoirement sur des unités, à chaque fois en très faible nombre. Elles fournissent néanmoins un argument à l'analyse morphologique pour opérer des généralisations et intégrer dans son champ des séquences construites dont le format est supérieur au mot typographique. Sont concernées les matrices suivantes (Villoing 2002) :

16. NN : *porte-fenêtre*, *bracelet-montre*, *cheval-vapeur*, *location-vente*, etc. ;
17. NAdj : *coffre-fort*, *cordon bleu*, etc. ;
18. VN : *essuie-tout*, *porte-drapeau*, *garde-côte*, *soutien-gorge*, etc.

Ces matrices notent des configurations lexicosyntaxiques présentant une dérogation relativement aux règles de la construction syntaxique : le lien syntaxique est effacé entre le premier et le second constituant. S'y ajoute localement l'argument de la recatégorisation, les structures V(-)N ci-dessus appartenant à la classe des N et non à celle des V. Pour cette raison des suites comme *avoir faim*, *avoir froid*, *chercher querelle*, *prendre parti* seront exclues, bien que le lien syntaxique soit effectivement effacé.

La zone de fracture à l'intérieure des matrices est encore ici typographique. Le trait d'union, en tant qu'il abolit l'espace existant entre mots, et donc fait d'une séquence de plusieurs mots un seul, paraît fournir un gabarit pratique à l'analyse dérivationnelle, le mot typographique voyant sa pertinence étendue à la composition syntaxique. Par là même l'analyse se voit repliée sur la dimension écrite de l'UL, assujettie aux irrégularités des marques diacritiques et de leur respect. Le coût est important pour la validité de la démarche.

On peut s'interroger sur la pertinence opératoire de ces matrices, telles qu'elles se voient reversées dans la portée d'une gestion morphologique *stricto sensu*. Si les mots présentant une structure NN se caractérisent par un effacement des joncteurs syntaxiques, ouvrant la voie à des interprétations multiples, en revanche les structures VN interprétables comme N ne diffèrent pas structurellement de certaines constructions interprétées comme verbes figés ou prédicats nominal à verbe support¹⁷. Quant aux structures NAdj, elles représentent le schéma syntaxique canonique. Le trait d'union fait alors toute la différence entre séquences appropriées par la Morphologie et celles reléguées dans un ailleurs syntaxique.

II.2. Le figement : quand l'UL est composée de mots

Le figement est un phénomène identifié de longue date, mais ce n'est qu'au cours de la dernière décennie qu'il a été explicitement conceptualisé comme tel et que l'analyse s'est donné les moyens de l'investigation (voir bibliographie : Gross G, Mejri ; Mejri et Sfar ici même). Le rattachement du figement au domaine du Lexique a été argumenté (Mejri 1997) : le figement n'est pas un avatar syntaxique, rhétorique ou discursif mais une procédure de création d'unités lexicales.

¹⁶ Les faits de construction locutionnelle et synaptique ont toujours été rejetés par la Lexicologie dans un interstice compris entre son extérieur et la Syntaxe.

¹⁷ Curieusement, c'est la morphologie flexionnelle qui viendra faire le départ entre les deux catégories, le V des constructions VN se voyant privé de désinence.

a. figement et polylexicalité

La question générale posée par le figement est celle de la composition lexicale¹⁸. En ceci la branche de la Lexicologie qui le prend en charge, et qu'on peut appeler le Figement bien qu'elle n'ait revendiqué aucune dénomination spécifique, peut apparaître comme le symétrique de la Morphologie. Toutes deux gèrent en amont un phénomène analogue, la polylexicalité. Celle-ci peut prendre la forme d'un chaînage d'atomes syntaxiques dans une séquence figée¹⁹, ou d'une concaténation d'unités liées dans une construction morphologique.

Si l'on se situe dans une perspective strictement lexicale, l'existence du figement perturbe le cadre conceptuel hérité de la Lexicographie et de la Grammaire, qui imposent le mot comme étalon de l'UL. En clair, il n'est plus possible de se satisfaire de la notion de mot, qui présente deux limitations très (trop) importantes pour penser valablement l'unité lexicale : (i) une ambiguïté sémantique intrinsèque : le mot comme UL vs comme forme graphique ; (ii) une insuffisance fonctionnelle : l'identité lexicale est une propriété transversale, aveugle à des contraintes de gabarit imposées sur la limite supérieure de l'unité²⁰.

Une réflexion reste à mener sur les relations entre figement et morphologie (et concurrentement entre Figement et Morphologie) dans la mesure où les deux procédures de construction lexicales présentent des zones d'intersection :

- la polylexicalité qui préside à la constitution des séquences figées procède parfois de mécanismes identiques à ceux observables dans le cadre d'une morphologie constructionnelle. Est visée en particulier la conversion (nous soulignons) : *un rendez-vous*, à la *va comme je te pousse*, *un lisez-moi*, le *qu'en dira-t-on*, *un baise en ville* ;
- une très forte homologie rapproche la structure morphologique des séquences figées de celle postulée pour les unités morphologiquement construites : présence (i) d'une signification linguistique analytique résultant de la combinaison des significations individuelles des constituants de la séquence mais dépourvue de validité référentielle ; (ii) et d'une signification lexicale, soit non-compositionnelle, soit partiellement compositionnelle, à valeur définitoire et référentielle.

Des partages institutionnels existent effectivement, réglés par la compréhension du mot qu'ont adoptées les diverses disciplines, c'est-à-dire massivement tributaires du gabarit typographique :

- à la Morphologie reviennent les construits par dérivation, composition et troncation de type : *épicier*, *préchauffage*, *orthophonie*, *omniprésent*, *polychrome*, *bio* (*biologique*, *biographie*), *réa* (*réanimation*), ainsi que les mots-valises et la siglaison²¹...
- aux études sur le figement les construits dits syntagmatiques (dont les synapsies au sens de Benveniste) : *pomme de terre*, *chaud et froid*, *faire contre mauvaise fortune bon cœur*, *prendre peur*, *à l'improviste*...

Toutefois, à l'interstice de ces partages doctrinaux des zones de recouvrement existent. Elles concernent notamment les mots composés à trait d'union : *porte fenêtre*, *garde-barrière*, *serre-joint*, etc. et les composés soudés résultant de la réfection graphique de séquences polylexicales : *gendarme*, *vinaigre*, *portefeuille*, etc., ces deux catégories étant justiciables aussi bien d'un traitement par la Morphologie que par le Figement. Sémiotiquement, une UL polylexicale reste aveugle à la distinction entre unités lexicales de premier et de second niveau. Une compréhension élargie de la polylexicalité n'est pas inenvisageable (Petit 2009 à paraître), fondée sur une meilleure prise en compte de ce que l'on peut entendre par *polylexicalité*. Seraient intégrées sous cette dénomination non seulement les unités construites par la morphologie, mais aussi celles relevant du figement syntagmatique. Ceci permettrait de procéder à un découplage de la notion de mot d'avec son gabarit typographique : une séquence polylexicale ne serait plus une séquence de plusieurs mots, mais constituée de plusieurs UL. De fait un rapprochement (et non pas une fusion) serait opéré entre morphologie et figement, et entre les disciplines qui les prennent en charge. Dans l'espace imparti à ce travail, nous ne pouvons que pointer la question.

¹⁸ Que les unités lexicales soient référentielles ou bien classées parmi les mots grammaticaux. Nous n'aborderons ici que la première catégorie.

¹⁹ Des exceptions existent, mais elles sont en nombre limité et appartiennent à des paradigmes clos (nous soulignons) : *us* et *coutumes*, *d'ores et déjà*, *rez-de-chaussée*...

²⁰ Sa limite inférieure, le mot minimal, a été étudiée par la Morphophonologie.

²¹ Nous laissons de côté l'acronymie ainsi que les argots.

b. le bornage droit des séquences et les limites du figement

Le gabarit des séquences polylexicales relevant des catégories N, Adj, Adv présente un bornage gauche et droit fixe et étanche. Les séquences figées verbales présentent un caractère différent. Certaines d'entre elles rejoignent les précédentes du fait que leur bornage est strict et interprétable comme une limite sémiotique. Entrent dans cette catégorie :

- les séquences totalement figées sur toutes les positions du chaînage signifiant : *casser sa pipe, manger les pissenlits par la racine, se fiche le doigt dans l'œil, fumer la moquette, etc.*
- celles dont les positions droite ou gauche du chaînage sont instanciées par des paradigmes admettant une variation contrainte : *pédaler dans la choucroute / la semoule / le yaourt, partir / démarrer sur les chapeaux de roues.*

Elles commutent au sein de l'énoncé soit avec des atomes syntaxiques (*mourir, se tromper*), soit avec des combinaisons d'atomes syntaxiques ayant valeur de périphrases (*être mort et enterré, se démener en vain...*), mais ne mettant pas en cause la lexicalité des séquences figées.

Dans d'autres séquences, au moins une position du chaînage est ouverte sur une réalisation libre, limitée uniquement par les règles de sous-catégorisation imposées par le verbe. Elle se situe fréquemment sur la borne droite de la séquence. Dans le lemme de l'expression, cette position est exprimée généralement par un indéfini (nous soulignons) :

18. *casser les pieds à qqn*
20. *mettre qqn au pied du mur*
21. *renvoyer qqch aux calendes grecques*

Si l'on part du principe que le degré de figement d'une expression est inversement proportionnel à la défektivité paradigmatisée des positions sur le chaînage, celles qui sont notées par l'indéfini marquent une intrusion de la grammaire dans la séquence, ou plutôt la dissolution partielle et localisée de celle-ci dans le syntagmatique. Est notée par là même une faiblesse locale dans la lexicalité de la séquence. Les limites formelles de l'UL, qu'elles soient pensées en termes de gabarit ou non, présentent une hétérogénéité inédite qui les éloigne du prototype de l'unité lexicale et sont de nature à imposer une nuance dans la distinction entre lexicale et grammaire, ainsi qu'entre Lexicologie et Syntaxe. En la matière la question n'est pas de répartir des unités sur des domaines de compétence mais de penser l'interpénétration des deux.

Les Lexiques-grammaire ont intégré depuis longtemps dans leurs modèles de description l'influence de la grammaire sur la caractérisation des UL. Ces dernières n'apparaissent plus comme des entités isolées de toute dimension syntagmatique mais comme des complexes informés par leur distribution au sein de structures prédicatives. Dans le cas présent, la question posée par la lexicalité des séquences figées intéresse l'intégrité sémiotique de l'UL sur la totalité de la séquence. Un postulat implicite admis en Sciences du Langage veut que la lexicalité soit instanciée comme une totalité indivise et constante. L'existence de zones de densité ou de faiblesse n'est en général pas envisagée. Et c'est pourtant de cela qu'il s'agit dès que l'on aborde la polylexicalité²². L'extension du format au-delà du gabarit du mot ne garantit pas l'homogénéité de la lexicalité de l'unité. On en voit un indice dans l'omission fréquente des zones de porosité lexicale dans la représentation lexicographique des locutions, et notamment dans l'établissement de leur lemme.

c. hétérogénéité sémiotique, plurilexicalité et unilexicalité

L'hétérogénéité observée au paragraphe précédent est tributaire de la structure plurilexicalité de l'UL concernée. Une séquence sera dite plurilexicalité (Mejri 2006²³) dès lors que : (i) sa représentation sémantique instancie la signification lexicale d'un ou de plusieurs de ses constituants ; (ii) les opérations autorisées par la syntaxe sur les syntagmes libres ont (plus ou moins) prise sur elle²⁴. Autrement dit, une séquence plurilexicalité est une UL dont le figement est localisé sur telle(s)

²² A proprement parler le phénomène n'est pas spécifique au figement. L'opération d'accourcissement qu'est la troncation montre une tendance des propriétés sémantiques et syntaxiques d'une UL à se concentrer soit sur les syllabes initiales du mot, soit, plus rarement, sur les finales.

²³ Séminaire de doctorat (Paris XIII).

²⁴ Pour un exposé des critères principaux, voir Gross (1996).

position(s)²⁵. Celui-ci n'est pas susceptible d'évolution, sauf refigement de la séquence elle-même. Le chaînage de cette séquence laisse donc apparaître des positions « faibles », où un / des constituant(s) conserve(nt) sa 'leur' signification lexicale, et qui fournissent autant de points de fuite à la lexicalité elle-même (nous soulignons) :

23. prendre des vessies pour des lanternes
24. changer son fusil d'épaule
25. saoul comme un cochon

La plurilexicalité s'appuie sur des constituants appartenant à des paradigmes soit bloqués (*prendre, changer, saoul, bracelet, montre, banquette, lit*) soit partiellement défectifs (*renvoyer / remettre, voir plus bas §c.*). Une séquence plurilexicale est structurellement analogue à un mot complexe et non-construit par la morphologie (p.ex. *royaume, détruire, emboîter*) : elle est partiellement analysable, une partie de son matériau opposant une résistance à l'interprétation. Elle peut manifester une hétérogénéité valencielle (18-22) ou intéressant le substrat lexical (23-25).

Cette hétérogénéité à base valencielle est également compatible avec une structuration unilexicale des séquences figées :

26. mettre qqn au pied du mur
27. voler dans les plumes de qqn

c'est-à-dire une configuration sémiotique dont la représentation sémantique est identique à celle d'une UL simple (*chien, maison*), bien que sa structure polylexicale l'éloigne des caractéristiques dimensionnelles *a priori* du mot typographique. Une séquence unilexicale constitue un mot fonctionnel, chacun de ses constituants perdant son autonomie sémantique et syntaxique pour ne plus devenir qu'un formant du continu de la séquence²⁶.

Du fait de sa relative adaptation aux deux modalités de gestion de la sémiotique de l'UL au sein de la polylexicalité, l'hétérogénéité valencielle tend à constituer une caractéristique d'amont de la polylexicalité. Toutefois, c'est au plan interne à la séquence que se détermine fondamentalement le phénomène : ce type d'hétérogénéité reste tributaire de la valence d'un des constituants, quel que soit le mode d'interprétation de la séquence. De ce fait elle peut soit ressortir au domaine du non (ou peu) figé, soit à celui du figement total (26)-(27). En ceci elle est transversale à l'échelonnement des séquences sur l'axe des degrés de figement.

d. variations et failles dans le chaînage : la plasticité du signifiant

La neutralisation de la variation formelle est l'une des caractéristiques de la lexicalisation. En règle générale la lexicalisation est acquise de manière concomitante à la dénomination. Des variantes existent néanmoins, mais en nombre restreint (et circonscrit), inscrites dans des paradigmes clos, touchant le plus souvent la gémiation des consonnes, l'accentuation ou la translittération de séquences phonologiques, notamment provenant d'unités circulant essentiellement à l'oral (argots, vocabulaire familier...). Une tendance accrue ces quinze dernières années entraîne leur résorption et la régularisation des paradigmes, le plus souvent sous couvert de normalisation orthographique.

Dans le domaine du figement un nombre important de séquences sont affectées par le phénomène de la variation. Toutefois à la différence de ce que l'on constate dans le cadre du mot simple ou construit, celle-ci intéresse non pas des portions de la forme signifiante, mais des positions sur le chaînage occupées par des atomes syntaxiques. De ce fait, elle consiste soit en une substitution d'UL constituantes, soit en une commutation, affectant respectivement la première articulation ou bien la première et la seconde.

Concernant la substitution, soit les séquences :

²⁵ Encore doit-on distinguer entre figement syntaxique et figement sémantique, les deux n'étant pas nécessairement isomorphes sur une même séquence.

²⁶ Nous apporterons une nuance. Les constituants de la séquence conservent une pertinence en regard de sa signification compositionnelle. Ils construisent le « tableau » frégéen, le mode de donation du référent.

28. (*partir / démarrer*) sur les chapeaux de roues
 29. en avoir [(*ras le bol / le cul*) / (*plein la tête / la casquette / le cul*)]

que l'on peut représenter globalement par²⁷ :

PARTIR - <i>partir</i> - <i>démarrer</i>	sur les chapeaux de roues		
<i>en avoir</i>	LIMITE - <i>ras</i>	LE <i>le / la</i>	W <i>bol</i> <i>cul</i> <i>casquette</i>
	- <i>plein</i>	<i>le / la</i>	<i>tête</i> <i>cul</i> <i>casquette</i>

la variation pouvant affecter plusieurs positions d'un même chaînage (29) et impliquer des relations spécifiées ligne à ligne.

La commutation intéresse généralement la réciprocité et la contrariété :

30. (*donner / avoir*) *carte blanche*
 31. (*déterrer / enterrer*) *la hache de guerre*
 32. (*prendre / perdre*) *du poids*

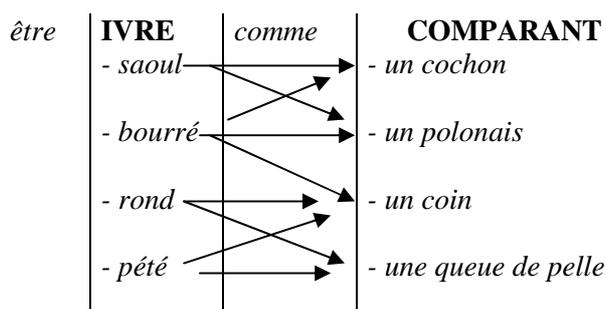
La séquence polylexicale présente une « faiblesse » structurelle sur l'une de ses bornes, laquelle opère toujours l'instanciation lexicale au sein d'un paradigme contraint, mais structuré autour d'un invariant sémantique non pas notionnel mais aspectuel ou modal : positif / négatif, acquisition / détachement, maintien / transmission... La séquence polylexicale doit être pensée dans une majorité de cas comme un continu structurellement hétérogène, présentant des zones de rigidité et d'autres, plus souples, tolérant : (i) une instanciation libre ; (ii) une instanciation lexicalement contrainte mais non prédictible, dont la maîtrise ne peut être considérée comme acquise qu'à la suite d'un apprentissage²⁸.

Le gabarit de la séquence polylexicale répond à une logique de mosaïque, à la différence près que toutes les pièces n'occupent pas une fonction identique dans la sémiotique du construit. Il s'en dégage un « cœur », lequel est constitué des unités appartenant à des paradigmes intégralement déficients et saturés à une unité, et une périphérie régie par un principe de variation. C'est entre unicité et feuilleté que se déploie l'identité sémiotique du lexème global que représenterait l'unité polylexicale. Si cette configuration se trouve validée par un nombre important d'items, l'exemple de (28) et (29) montre en revanche qu'il n'existe pas de relation nécessaire entre le degré de figement d'une position, son « épaisseur » sémantique et sa pertinence sémiotique dans le construit. Une séquence comme (29) présente un invariant figé qui ne peut être assimilé à un cœur ou à un noyau notionnel dans la mesure où il se limite à une sorte de schème fonctionnel enclenchant un prédicat. Dans cette configuration, le noyau en question est précisément représenté par les variables. La structure sémiotique de (33) :

²⁷ Les étiquettes en capitales grasses sont des dénominations de notions subsumant les items particuliers. Elles peuvent correspondre à l'invariant sémantique commun à ces items (ÊTRE, PARTIR) ou bien en sélectionner un par analogie (PIED). Il arrive parfois que la classe des variables soit trop diversifiée pour se voir prise en charge par une notion suffisamment spécifique. Dans ce cas on aura recours à un symbole postiche (W).

²⁸ Chez certains locuteurs l'apprentissage de la variation est moins abouti que chez d'autres. Le fait se traduit par une appropriation déficitaire des paradigmes, lesquels tendent à regrouper moins de variables, voire pas du tout. Des tests ont été menés devant des groupes d'étudiants avec *pédaler dans* (*la semoule / choucroute / le yaourt*), (*déterrer / enterrer*) *la hache de guerre*, (*partir / démarrer*) *sur les chapeaux de roues*.

33. être [(saoul / bourré / pété) comme (un cochon / un polonais / comme un coin)] [(bourré / rond) comme (un coin / une queue de pelle)]



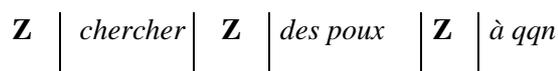
réalise quant à elle un « figement dans le figement » en caractérisant les affinités entre mots à l'intérieur de l'UL globale qu'est la séquence polylexicale. De la sorte il est possible d'identifier un figement de second degré, interne et partiel puisqu'il intéresse des items spécifiés au sein de la séquence et un figement de premier degré, caution de la solidarité et de la solidité du chaînage polylexical. Figement de premier et de second degré n'entretiennent pas de relation d'isomorphie ni de détermination du premier sur le second :

- une indépendance structurelle peut caractériser le figement de second degré et lui imprimer un fonctionnement différent voire inverse du figement de premier degré ;
- l'identité sémiotique d'une séquence peut se voir spécifiée non pas par le figement de premier degré, mais, plus subtilement, par son antagoniste, lequel opère alors comme procédure de substitution. C'est ce qu'illustre (33) : une séquence peu figée au plan des items notionnels, articulée exclusivement sur une ossature relationnelle (ici « être x comme y »), voit émerger un figement élevé spécifique aux relations interparadigmatiques et se traduisant par des parcours fléchés entre ces mêmes items.

L'existence de ce double niveau de détermination du figement ne doit pas faire oublier une autre particularité des séquences polylexicales : la présence de failles ou interstices, qui viennent rompre le continu (textuel, énonciatif) du signifiant et disloquer le chaînage induit par le figement lui-même²⁹. Ainsi, l'UL :

34. chercher des poux (dans la tonsure) à qqn

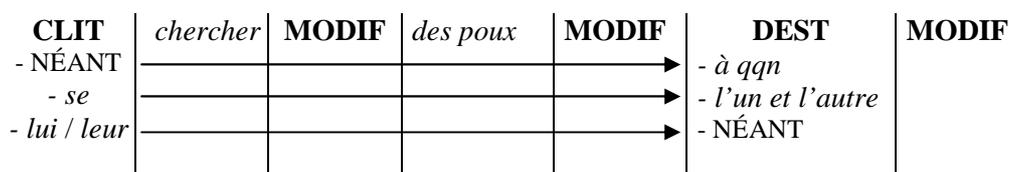
admet-elle des zones de disruption structurelles, que l'on peut représenter dans un premier temps par le symbole Z :



et qu'illustrent respectivement (41)-(44) :

35. chercher continuellement des poux à qqn
36. chercher des poux continuellement à qqn
37. se chercher des poux l'un et l'autre
38. lui / leur chercher des poux

Si l'on affine, le lemme lexical de la locution prend la forme :



²⁹ Pour une analyse détaillée, nous renvoyons à Petit (2003).

Un pontage existe entre les positions CLIT (clitique) et DEST (destinataire) qui sont régies par une complémentarité. La position MODIF peut admettre un circonstant de prédicat, un circonstant de phrase ou un intensif (*Il lui cherche un peu des poux ces temps-ci ; Elle a eu une peur bleue / la peur de sa vie*).

L'existence de failles, dans lesquelles peuvent s'insérer des constituants exogènes, montre que le continu de la séquence n'est, dans l'immense majorité des cas, qu'une pétition de principe. Les disruptions relevées dans les des séquences figées constituent autant d'indices plaidant en faveur d'un chaînage souple, substituant à la linéarité de l'unité globale un ordonnancement de positions attendues, dans un ordre plus ou moins strictement prédéfini. C'est précisément dans cette solidarité à distance entre positions majeures (*i.e.* comportant les items lexicaux identificatoires de la séquence), interrompue qu'elle est par des positions mineures (*i.e.* manifestant une intrusion de la grammaire dans le continu d'une séquence lexicale), que réside l'identité lexicale d'une séquence figée. Les représentations données d'elle dans des inventaires lexicographiques, pour ne prendre qu'un exemple, sont trompeuses en ce qu'elles induisent une continuité de la chaîne signifiante. Une telle vision tend, à tort, à rapprocher les séquences figées des mots typographiques en leur conférant une unicité et une homogénéité formelles. Si elle est « UL composée de mots », comme nous l'avons proposé ici dans le libellé d'un titre, la séquence figée n'adopte pas pour autant les caractéristiques sémiotiques du mot. A l'UL rigide, représentée par les UL simple et construite par la morphologie, s'oppose l'UL rompue, spécifique des séquences polylexicales construites par la syntaxe.

Conclusion

Conclure sur une problématique telle que celle abordée dans ce travail serait prématuré et n'aurait guère de sens en l'état actuel. En effet, plusieurs phénomènes n'ont été que pointés et laissés en friche. Ainsi l'aspect morphophonologique de la question du mot n'a pas été abordé, et notamment les questions du mot phonologique, du mot minimal, ainsi que celle des relations entre morphologies constructionnelle et flexionnelle³⁰. N'a pas été explorée non plus l'hypothèse des mots possibles et de leur admissibilité dans le cadre d'une investigation lexicale, surtout si cette dernière épouse des contours discursifs et dénominatifs. Les séquences figées observées précédemment sont loin d'épuiser les cas de figures observables en matière de disruption et de dissolution du lexique dans la grammaire. Pareillement pour les configurations morphologiques impliquant une rupture de l'héritage. Enfin les transcatégorisations d'atomes syntaxiques en éléments liés (préposition > préfixe ; troncat > préfixe...) sont restées en chemin.

Quelques points ont néanmoins été acquis ou confirmés :

- l'insuffisance rédhibitoire de la notion de mot à fournir, non seulement un modèle valide de l'unité lexicale, mais encore un gabarit exploitable pour la caractérisation formelle et sémantique des UL ;
- le caractère intrinsèquement hybride de l'unité lexicale³¹, que la notion de mot tend à occulter derrière une uniformité artificielle. Celle-ci est l'expression linguistique d'une approche du lexique souvent non-informée ou disposant d'un lestage théorique inabouti ;
- la partition entre morphologie et figement, telle qu'elle est notamment instanciée par la Morphologie, demande sinon à être dépassée, du moins à prendre en compte les fortes homologies structurelles existant entre séquences figées et séquences construites par ligature.

Il reste deux perspectives à la notion de mot : (i) soit disparaître du champ et de la terminologie linguistiques pour laisser la place à des notions caractérisant de manière plus idoines le fait lexical. Ces notions existent (lexème, unité lexicale, construit...); (ii) soit évoluer vers une nouvelle compréhension, lui permettant de ne plus se trouver au carrefour de l'infralexématique (l'unité liée) et du supralexématique (la séquence polylexicale), mais d'englober les deux. Toutefois, à ce compte, on pourrait s'interroger sur son utilité dans la mesure où elle deviendrait synonyme de lexème ou d'unité lexicale. Existe-t-il encore un avenir pour le mot en Lexicologie et en Sémantique lexicale ?

³⁰ Si Kerleroux (2003) plaide pour un découplage total, dans la lignée du Modèle associatif stratifié, Fradin (2003) reste beaucoup plus nuancé sur certains aspects de la question.

³¹ A ce propos, voir également Petit (1998 a, 1999 b).

Références bibliographiques

- Amiot D. 1997, *L'antériorité temporelle dans la préfixation en français*. Lille, Presses du Septentrion.
- Corbin D. & Temple M. 1994, "Le monde des mots et des sens construits", *Les Cahiers de lexicologie* Vol. LXV 1994-II, INaLF, Paris, Didier érudition.
- Corbin D. 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer, Presses du Septentrion, Université de Lille.
- Corbin D. 1991 a, "Sens et définition : de la compositionnalité des mots construits" *Linguisticae Investigationes*, J.Benjamin, Amsterdam- Paris, p 189-218.
- Corbin D. 1991 b, "La formation des mots : structures et interprétations", *Lexique* n°10, Lille.
- Corbin D. 1997, "Entre les mots possibles et les mots existants : les unités lexicales à faible probabilité d'actualisation" in Corbin D., Fradin B., Habert B., Kerleroux F. et Plénat M. (dir.).
- Corbin D., Fradin B., Habert B., Kerleroux F. & Plénat M. (dir.) 1997, *Mots possibles et mots existants. Silexicales*, Université de Lille III, Lille.
- Dubois, J (1969) *Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations*, Larousse, Paris
- Fradin B. 1997, "L'identification des unités lexicales", *Sémiotiques* n°13, Paris, Didier.
- Fradin B. 1999, *Syntaxe et Morphologie*, Histoire Epistémologie du langage 21-2
- Fradin B. 2003, *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Fradin B. et Marandin J.-M. (1997) *Mot et grammaires*, CNRS-INaLF, Paris
- Grecciano G. 1982, *Signification et dénotation en allemand. La sémantique des expressions idiomatiques*, Paris, Klincksieck
- Gross G. 1988 a, "Degré de figement des noms composés", *Langages*, n°90, Paris, Larousse.
- Gross G. 1988 b, "Les limites de la phrase figée", *Langages* n°90, Paris, Larousse.
- Gross G. 1996, *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.
- Guilbert L. 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- Kerleroux F. (2003) « Morpho-logie : la forme et l'intelligible », *Langages* n°152, Larousse, Paris
- Kleiber G. (1984) « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* n°84, Larousse, Paris
- Kleiber G. 1997, « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », *Langages* n°127, Paris, Larousse, p 9-32.
- Lyons J. 1970, *Linguistique générale*, Paris, Larousse.

Mejri S 1998 b, “ Structuration sémantique et variation des séquences figées ” in Mejri S., Gross G, Clas A. & Baccouche T. 1998, dir *Le figement lexical*, Actes des Premières Rencontres Méditerranéennes, les 17-18 et 19 septembre 1998, Tunis, C.E.R.E.S..

Mejri S. (dir.) 2003, *Syntaxe et sémantique* n°5, “Polysémie et polylexicalité”, Caen, Presses Universitaires de Caen.

Mejri S. 1997, *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

Mejri S. 1998 a, « Structuration sémantique et variation des séquences figées » in Mejri S., Gross G., Clas A. & Baccouche T. (dir.).

Mejri S. 1998 c, “Le figement et la linéarité du signe linguistique”, *L’information grammaticale*, Numéro Spécial Tunisie, Paris – Tunis, C.E.R.E.S.

Mejri S. 1999, “ Unité Lexicale et polylexicalité ”, in Petit G. (1999) (dir.) *Linx*, n°40, “Le statut d’unité lexicale”, Université de Paris X-Nanterre.

Mejri S. 2000, “Figement et dénomination”, *Meta*, XLV-4, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal.

Mejri S. 2002, “Le figement lexical : nouvelles tendances”, *Cahiers de Lexicologie* n°80, Paris, Honoré Champion.

Mejri S. 2003, “Polysémie et polylexicalité”, in Mejri 2003 (dir.).

Mejri S. 2004, “L’idiomaticité, problématique théorique”, in Mejri S. (dir.).

Mejri S. 2006, “Figement, néologie et renouvellement du lexique” in Mejri, Petiot & Petit (dir.).

Mejri S., Gross G., Clas A. & Baccouche T. (dir.) 1998, *Le Figement Lexical*, Actes des Premières rencontres Linguistiques Méditerranéennes, Tunis, C.E.R.E.S..

Mejri S., Petiot G. & Petit G. 2006 (dir.), *Lexique, terminologie, discours. Mélanges offerts à Marie-Françoise Mortureux*, revue *Linx* n°52, Université Paris X Nanterre.

Mejri S. 2005, « Figement absolu ou relatif : la notion de degré de figement » *Linx* n°53, Université Paris X Nanterre

Petit G. 1998 a, "Un phénomène d'hybridation sémiotique et sémantique : les noms familiers", *Le Français Moderne*, Tome LXVI, n°1, Paris, CILF.

Petit G. 1998 b, "Remarques sur la structuration sémiotique des locutions familières" *Le figement lexical*, Actes des Rencontres linguistiques méditerranéennes, Tunis, C.E.R.E.S.

Petit G. 1999 a (dir.) *Linx*, n°40, Le statut d’unité lexicale, Université de Paris X-Nanterre.

Petit G. 1999 b, “La double hybridation de l’unité lexicale”, in Petit G. 1999 (dir.) *Linx*, n°40, Le statut d’unité lexicale, Université de Paris X-Nanterre.

Petit G. 2000 a, “Dénomination et lexique”, *Journal of French Language Studies*, Cambridge, Cambridge University Press.

Petit G. 2000 b, "Un hybride sémiotique : le nom déposé", *Linguisticae investigationes*, tome XXIII, fascicule 1, Amsterdam, John Benjamin Publishing.

- Petit G. 2000 c, "Autonymie et dénomination", Actes du colloque Autonymie, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris (diffusion sur le site internet de l'université).
- Petit G. 2003 a, "Figement lexical et lemmatisation : les locutions de type SV", *Les Cahiers de Lexicologie*, n°82, 2003-1, INALF-CNRS, Paris, Didier Érudition.
- Petit G. 2004, "La sémantique plurielle des séquences polylexicales" *Syntaxe et sémantique*, "Polysémie et polylexicalité", n°5, Caen, Presses universitaires de Caen.
- Petit G. 2006 a, "Synonymie et dénomination " in Mejri, Petiot & Petit (dir.).
- Petit G. 2006 b, "Le nom de marque déposée : nom propre, nom commun et terme", revue *Meta*, Vol. 51, n°4, *La traduction des noms propres*, T. Grass, J. Humbley & J.-L. Vaxelaire éd., Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Petit G. 2009 (à paraître) *La dénomination, approches lexicologique et terminologique*, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Peeters, Leuven
- Sfar I. 2009, « Mot et racine prédicative : au carrefour de la syntaxe et de la sémantique » *Le français moderne* n°XXX, XXX, Paris
- Tamba I. 2000, "Histoires de démographie et de linguistique : le couple *population / dépopulation*" (tirage dactylographié)
- Temple M. 1995, "L'analyse morphologique d'un mot construit : un point de vue particulier sur la dénomination", *Scolia* n°3, Strasbourg, Université des sciences humaines.
- Temple M. 1996, *Pour une sémantique des mots construits*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- Temple M. 1998, "Sens des mots et images du monde : les mots construits montrent leurs référents", *Le gré des langues*, Paris, L'Harmattan.
- Villoing F 2002, *Les mots composés [VN]_{NA} du français : réflexions épistémologiques et propositions d'analyse*, Thèse de doctorat, Université Paris X, Nanterre